|  |  |
| --- | --- |
| |  | | --- | | **Achetez une caméra thermique Fluke, Ti300+, Ti401-PRO, Ti480-PRO, TiX501 ou TiX580 et choisissez un produit Fluke GRATUIT**  FLK-LENS/TELE2, 4335350 ; FLK-LENS/WIDE2, 4335361 ; FLUKE-279FC I/B, 4989200 ; FLK-PTi120 9 Hz, 5302512  Comment recevoir votre produit GRATUIT de la part de Fluke :  • Achetez une caméra thermique Fluke **Ti300+, Ti401-PRO, Ti480-PRO, TiX501 ou TiX580** entre le 1er septembre 2023 et le 15 decembre 2023.   * Les clients finaux résidant dans l’Union européenne continentale, au Royaume-Uni, en Suisse, en Norvège, en Suède, en Finlande, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Islande, en Macédoine et en Serbie, peuvent prétendre à l'obtention de cette promotion. Les achats doivent être effectués auprès d'un distributeur Fluke agréé dans le pays de résidence du client.   • Une preuve d'achat, sous la forme d'un ticket de caisse ou d'une facture, est nécessaire. Un bordereau de livraison, un bon de commande ou une confirmation de commande ne constituent pas une preuve d'achat. • Les produits autres que ceux éligibles NE PERMETTENT PAS de bénéficier de cette promotion. • S'il s'agit d'un achat en ligne, une preuve de livraison indiquant le nom du transporteur, la date de livraison et le numéro de suivi électronique est requise. Demandez votre produit Fluke gratuit en ligne ! Rendez-vous sur : [www.fluke.fr/freefluke-claim](http://www.fluke.fr/freefluke-claim)  Recevez et profitez de votre cadeau Fluke ! \*Des Conditions générales supplémentaires s’appliquent. En participant à cette promotion, vous acceptez les conditions générales. Reportez-vous aux conditions générales sur [www.fluke.fr/freefluke](http://www.fluke.fr/freefluke)  Conditions générales  1. Description de la Promotion :  Dans le cadre de la présente promotion (la « Promotion ») et pendant la Période de la promotion (définie à la Section 3 ci-dessous), les clients utilisateurs finaux éligibles répondant aux exigences énoncées ci-après dans les présentes conditions générales de la Promotion peuvent recevoir un objectif Fluke gratuit, tel que décrit ci-dessous. Dans le cadre de la Promotion, les clients utilisateurs finaux éligibles de Fluke Europe B.V. ou de ses entités juridiques affiliées (le « Promoteur »), dans chaque cas effectuant des transactions sous la marque Fluke, seront éligibles pour recevoir un objectif Fluke de leur choix parmi : FLK-LENS/TELE2, 4335350 ; FLK-LENS/WIDE2, 4335361 ; FLUKE-279FC I/B, 4989200 ; FLK-PTI120 9H, 5302512  (« Cadeau »), lors de l’achat d’un ou de plusieurs Produit(s) Fluke éligibles comme indiqué ci-dessous :  Les « Produits Fluke » désignent les produits Fluke suivants, listés ci-dessous :  Description du modèle Numéro de produit  Caméra infrarouge Fluke Ti300+ 60Hz (5127961)  Caméra infrarouge Fluke Ti300+ 9Hz (5127977)  Caméra infrarouge Fluke Ti401-PRO 60Hz (5085041)  Caméra infrarouge Fluke Ti401-PRO 9Hz (5085052)  Caméra infrarouge Fluke Ti480-PRO 60Hz (4947326)  Caméra infrarouge Fluke Ti480-PRO 9Hz (4947332)  Caméra infrarouge Fluke TiX501 60Hz (5085119)  Caméra infrarouge Fluke TiX501 9Hz (5085128)  Caméra infrarouge Fluke TiX580 60Hz (4842073)  Caméra infrarouge Fluke TiX580 9Hz (4841945)  Cela exclut spécifiquement tous les autres produits Fluke, y compris, entre autres, les produits Fluke IG non répertoriés ci-dessus, et les produits Fluke Calibration, Fluke Networks, Fluke Biomedical, Beha-Amprobe, Pomona, Comark, le logiciel eMaint et les outils Pacific Laser Systems.  2. Éligibilité et Période de promotion :  Dans le cadre de cette Promotion, le client doit être un utilisateur final résidant au sein de l’Union européenne continentale, au Royaume-Uni, en Suisse, en Norvège, en Suède, en Finlande, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Islande, en Macédoine ou en Serbie. Pour être éligible à cette Promotion, le client doit acheter un produit Fluke durant la Période de la promotion, qui débute le 1er septembre 2023 à 12 h 00 (Heure d’Europe centrale) et se termine le 15 decembre 2023 à 23 h 59 (Heure d’Europe centrale) (la « Période de promotion »).  La preuve d’achat/le ticket de caisse du client doit comporter la date d’achat et cette dernière doit être comprise dans la Période de la promotion. L'ordinateur du Commanditaire constituera l'horloge officielle de la présente Promotion. La Promotion n’est valable que pour un ou plusieurs achats effectué(s) au cours de la Période de la promotion.  Les clients éligibles peuvent demander un (1) Cadeau de leur choix par Produit Fluke acheté parmi les options ci-dessus ou proposées de temps à autre comme alternatives au client, correspondant au prix net payé par le client pour les produits Fluke éligibles pour cette Promotion au moment de l’achat des produits Fluke pendant la Période de promotion (hors TVA et autres taxes de vente, frais d’expédition/de manutention et autres frais supplémentaires). Si les preuves d’achat comportent d'autres produits, en plus du/des Produit(s) Fluke, seuls les montants correspondants aux Produits Fluke de la facture concernée seront pris en compte pour l'évaluation du Cadeau pour lequel le client est éligible.  3. Instructions pour participer à la Promotion :  Pour pouvoir recevoir le Cadeau, les clients éligibles doivent suivre la procédure énoncée ci-dessous :  a. Les clients doivent formuler une demande via le formulaire d'enregistrement en ligne de la Promotion sur le site [www.fluke.fr/freefluke](http://www.fluke.fr/freefluke)-claim . Le formulaire de la Promotion doit être dûment rempli et envoyé avec une copie claire et lisible de la preuve d’achat d’un ou plusieurs Produits Fluke achetés pendant la Période de la promotion. Un bordereau de livraison, un bon de commande ou une confirmation de commande ne constituent pas une preuve d'achat. Les factures dont les dates ne sont pas comprises dans la Période de la promotion ne sont pas valides et ne seront pas prises en compte. En plus de la preuve d’achat, l’adresse client sera requise pour l’obtention du Cadeau.  b. Les clients devront choisir un Cadeau dans le formulaire d’enregistrement en ligne à partir des deux options décrites dans le premier paragraphe ci-dessus.  c. Les clients ne peuvent effectuer qu’une (1) demande de Cadeau par Produit Fluke acheté. Les factures ne peuvent pas être regroupées et ne peuvent être utilisées qu’une fois.  d. Le Promoteur acceptera les demande valides jusqu’au 15 janvier 2024 (« Date limite des demandes ») avec une preuve d’achat entre le 1er septembre et le 15 decembre 2023. Les demandes enregistrées après cette date seront considérées comme non valides et rejetées.   e. Le Commanditaire devra vérifier les copies des factures envoyées, les options de Cadeau et les formulaires. Si le formulaire comporte des incohérences, notamment aucun achat d’un Produit Fluke, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déterminer si le client est éligible pour recevoir le Cadeau. Si le Commanditaire estime que la demande du client ne remplit pas les conditions générales ou est inéligible d’une quelconque manière, le client sera informé en conséquence.   f. Dans les 45 jours qui suivent la Date limite des demandes, le Commanditaire ou ses représentants devront envoyer le Cadeau à l’adresse indiquée par le client.  g. En cas de non-réception du Cadeau, le client devra en informer le Commanditaire au plus vite, et avant le 15 fevrier 2024. Les plaintes pour non-réception après cette date seront résolues à la seule discrétion du Commanditaire.  4. Autres restrictions applicables à la Promotion :  La présente Promotion est une promotion autonome et n´est pas cumulable avec d'autres promotions, offres, remises ou bons de réduction. Le Cadeau ne peut pas être compensé par d'autres services ou achats ni être cumulé avec des offres spéciales, des promotions ou des contrats.  Le client et tous les éléments envoyés au Commanditaire en lien avec la Promotion sont sujets à vérification et audit par le Commanditaire, à son entière discrétion. Tout élément envoyé en lien avec la Promotion ne respectant pas un quelconque aspect des présentes Conditions générales de la Promotion peut être rejeté par le Commanditaire à son entière discrétion, et le client être disqualifié de la Promotion.  Les participants à cette Promotion qui achètent des produits Fluke pour ou pour le compte de leur employeur s’engagent à remettre rapidement tout Cadeau offert dans le cadre de cette Promotion suite auxdits achats à leur employeur et à en fournir la preuve sur demande. Les participants s’engagent aussi à se conformer à la politique de leur employeur relative à l’acceptation de cadeaux.  Les employés, (sous-)fournisseurs et leurs représentants ou agents, dirigeants et cadres du Commanditaire, leurs sociétés mères respectives, sociétés affiliées, distributeurs et représentants, et leur famille proche (parents, frères et sœurs, enfants et époux(se)) ainsi que les personnes vivant au sein du même foyer (qu’elles soient ou non de la même famille) ne peuvent participer à la Promotion. De plus, aucun employé, dirigeant, cadre, représentant ou agent des distributeurs ou des fabricants concurrents n’est éligible pour la Promotion. En vertu de la loi, la présente Promotion n´est pas applicable dans les cas suivants : tout employé d'un gouvernement, d'un organisme ou d'une organisation internationale publique ; toute personne agissant à titre officiel ou pour le compte d'une telle agence ou organisation gouvernementale ; tout employé d'entreprises détenues par le gouvernement ou sous le contrôle du gouvernement ; toute personne représentant un parti politique, les responsables et candidats d'un parti politique. Cette promotion ne s´applique pas non plus aux professionnels de santé, à savoir : (a) les personnes (ou entités) impliquées dans la prestation de services de soins de santé aux patients ; ou (b) les personnes (ou entités) qui achètent, louent, recommandent, utilisent, organisent l'achat ou la location, ou prescrivent les produits ou services médicaux du promoteur au nom des professionnels de la santé, y compris les agents d'achat des médecins, les directeurs de cabinets médicaux et la direction au sein des organisations d'achat des groupes médicaux.  5. Avis de non-responsabilité :  Le Promoteur et chacune de ses sociétés mères, filiales et sociétés affiliées et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, conseillers professionnels, distributeurs, représentants, employés et agents (collectivement, les « Parties déchargées ») ne seront pas responsables quant aux événements suivants : (a) tout(e) retard, perte, problème d’acheminement, toutes communications, transmissions ou demandes de remboursement confuses, déformées ou endommagées ; (b) des dysfonctionnements ou défaillances associés aux éléments suivants : téléphone, électronique, matériels, logiciels, réseau, Internet, ordinateur et communications ; (c) toute interruption de la Promotion, les blessures, les pertes ou dommages causés par des événements échappant au contrôle du Promoteur ou par une intervention humaine ou autre non autorisée ; ou (d) toute erreur d’impression ou erreur typographique sur tout document associé à la Promotion.   6. Dégagement de responsabilité et indemnisation :  Sauf là où la loi en vigueur l’interdit, la participation à la Promotion constitue l’acceptation de la part du client d’indemniser et exonérer chaque Partie déchargée de toute responsabilité, obligation, dommage corporel, réclamation, procédure légale, frais, dépense, perte ou dommage de toute nature, y compris toute responsabilité fiscale ou tout manque à gagner, qu’ils soient directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, pouvant être imposés à, à l’encontre de, ou engagés par, ladite Partie déchargée, qui proviennent ou qui sont liés d’une quelconque manière à cette Promotion et aux cadeaux offerts dans le cadre de cette dernière, y compris, entre autres, dans les cas suivants : (a) toute difficulté technique ou toute panne d’équipement (sous le contrôle ou non du Promoteur) ; (b) tout vol, accès non autorisé ou interférence tierce ; (c) toute demande de remboursement en retard, perdue, modifiée, endommagée ou mal acheminée (avant ou après sa réception par le Promoteur ou qu’elle soit ou non sous le contrôle du Promoteur) ; (d) tout dommage dû au transport postal ; (e) toute variation de valeur quant au/aux produit(s) par rapport à ce qui est indiqué dans les présentes conditions générales de la Promotion ; (f) toute taxe due par le participant ; ou (g) toute utilisation ou mauvais emploi du ou des produit(s) offert(s) dans le cadre de la Promotion.  7. Divers :  La Promotion et les présentes conditions générales sont régies et seront interprétées conformément aux lois du pays dans lequel le Commanditaire est constitué, sans égard pour les conflits de lois ou choix des dispositions juridiques en vertu desdites lois susceptibles d’assujettir aux lois d’une autre juridiction l'interprétation des termes de la présente. Toute action à l'encontre de la Promotion et des présentes conditions générales pourra exclusivement être engagée auprès des tribunaux fédéraux ou d'État sur le territoire dans lequel le Commanditaire est constitué, et chaque partie à cette action doit consentir à l'autorité législative de ces tribunaux. Si une disposition des présentes conditions générales est jugée illégale ou inapplicable dans le cadre d’une procédure judiciaire, cette disposition sera considérée comme nulle et dissociée des autres et, sous réserve que les conditions générales essentielles énoncées dans les présentes restent légales et applicables, les autres dispositions des conditions générales restent valables et contraignantes.  Le client se soumet aux présentes conditions générales et aux décisions du Promoteur, qui sont réputées définitives et contraignantes à tous les égards. Dans les limites autorisées par la loi, le Commanditaire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, à sa seule et absolue discrétion, et de suspendre ou d’annuler la Promotion ou la participation de tout client à la Promotion, dans l'éventualité où un virus informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause en dehors du contrôle du Commanditaire affecterait la gestion, la sécurité ou la conduite de la Promotion, et où le Commanditaire devient autrement (tel que déterminé à sa seule et absolue discrétion) incapable de diriger la Promotion comme prévu, ou pour toute autre raison que le Commanditaire juge appropriée, à son entière et absolue discrétion.  Les présentes conditions générales constituent l’intégralité de l’accord régissant la Promotion et que le client s’engage à respecter. Aucun autre accord, verbal ou de quelque nature que ce soit, ne peut revêtir de caractère contraignant au regard de la Promotion à moins d’être stipulé par écrit et signé par le Promoteur. En cas de conflit ou de contradiction entre un autre document relatif à la Promotion et les présentes conditions générales, les conditions générales prévalent. Dans les limites prévues par la loi, aucune renonciation à l’une des dispositions des présentes conditions générales ne découlera implicitement d’un quelconque accord entre le client et le Promoteur, ou de l’incapacité du client ou du Promoteur de faire valoir leurs droits aux termes des présentes en une ou plusieurs occasions.  Les clients ne respectant pas les présentes Conditions générales, enfreignant toute loi ou réglementation en lien avec la participation à la Promotion, altérant le fonctionnement de la Promotion ou se comportant de manière déloyale ou injuste envers le Commanditaire, la Promotion ou tout autre participant (à la seule discrétion du Commanditaire et au cas par cas) ou de manière à leur nuire ou porter préjudice, peuvent être disqualifiés de la Promotion et perdre tout autre droit ou voie de droit mis à disposition par la loi.  L'utilisation que fait le Commanditaire des informations personnelles fournies par le client est soumise à la politique de confidentialité du Commanditaire (disponible à l'adresse suivante : <http://en-us.fluke.com/site/privacy>). Si vous avez des questions concernant les présentes conditions générales ou la Promotion, veuillez les envoyer par e-mail à [privacypolicy@fluke.com](mailto:privacypolicy@fluke.com) ou par courrier à l’adresse fournie ci-dessous.  8. Coordonnées du Commanditaire :  Fluke Europe B.V., BIC 1, 5657 BX, Pays-Bas.  9. Avis de droits d'auteur et de marque commerciale : La Promotion et tous les documents qui l'accompagnent font l’objet d’un copyright © 2023 enregistré par Fluke Corporation et leurs entités juridiques affiliées. Tous droits réservés. FLUKE est une marque déposée de Fluke Corporation. | |